

EXTRait du registre des délibérations

OBJET :

**VOEU POUR UNE
SEPARATION DES
BANQUES**

SÉANCE du **02 octobre 2013**

L'an deux mille treize et le 02 octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 septembre 2013, s'est réuni sous la Présidence de M. Gérard BARO.

Présents : Mmes GIL, SALEMBIER, M. BARO, M. DURO, M. CROS, M. ROUDIER, M. MADALLE, M. FORTE, M. ETIENNE, Mme LERMET, M. CRISTOL, avec la présence de Mme ALBERT Edith. **Absent excusé :** M. PONS.

LE PRESIDENT

- **Informe** l'assemblée du débat sur la séparation entre les banques de dépôt et de crédit d'une part, et les banques d'affaires et de marché d'autre part,
- **Considérant** que les établissements bancaires ne peuvent à la fois fournir les services indispensables au développement économique et social et manœuvrer sur les marchés financiers,
- **Considérant** que contribuables et clients doivent être intégralement protégés des égarements de la finance ; et que le crédit aux entreprises, aux ménages, aux collectivités territoriales et à l'Etat ne peut continuer à dépendre de stratégies financières,
- **Considérant** qu'aucun argument ne peut s'opposer à la sanctuarisation des activités de dépôt et de crédit, sauf l'intérêt des établissements financiers eux-mêmes,
- **Considérant** qu'il y a urgence, à la fois en raison des effets de la crise sur la vie quotidienne de nos collectivités et de ses conséquences tant au niveau de la France que de l'Europe,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- **De soutenir** la mise en place d'une législation de séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit d'une part, et banques d'affaires et de marché d'autre part,
- **De demander** le dépôt et le vote, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, de la proposition de loi « relative au crédit et à la séparation entre banques de dépôt et banques de marché » qui lui a été soumise et qui répond à ses préoccupations.
- De demander à ce que le conseil général de l'Hérault et le conseil régional du Languedoc-Roussillon émettent à leur tour leur vœu appelant à la même prise de responsabilité des parlementaires français.

Fait et délibéré à MURVIEL LES BEZIERS, les jours, mois et an sus dits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Gérard BARO,